

Prestation électronique de services (PES) pour la déclaration des émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles – Bilan annuel (GES)

Démarche pas à pas pour une déclaration électronique

Étape 1. Obtention d'un identifiant ClicSÉQUR-Entreprises et inscription à la PES-GES

- Pour remplir votre bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre (GES) des véhicules automobiles, vous devez vous procurer un identifiant [ClicSÉQUR-Entreprises](#).
- Pour vous procurer un identifiant et un mot de passe, ou pour bénéficier du soutien à la clientèle de ClicSÉQUR-Entreprises, vous pouvez contacter le service d'assistance technique de Revenu Québec au **1 866 423-3234** ou vous rendre directement à l'adresse suivante :
http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/sepf/services/scr_inscription/default.aspx.
- Une fois votre identifiant et votre mot de passe obtenus, vous pourrez procéder à votre authentification en cliquant sur le bouton suivant :



Vous aurez alors la possibilité d'adhérer à la PES-GES.

Étape 2. Accès à la PES-GES

Accéder au système GES

- Allez à la page informationnelle sur le bilan des émissions de GES des véhicules automobiles du MDDEP :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/reglement.htm>.
- Accédez à la page d'accueil du système GES par l'hyperlien au bas de la page :
[service en ligne de transmission](#)
- Accédez à l'application « Émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles – Bilan annuel » à l'aide du bouton

Un bouton rectangulaire vert avec le texte "Accès au service" en blanc.

Accès au service

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

- Vous accédez au système GES. En tout temps, vous pouvez consulter le [guide de soutien technique des constructeurs](#) qui est accessible sur la page :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/enligne/index.htm>.

Informations générales

- En tout temps, vous pourrez quitter le bilan annuel et y revenir plus tard. Assurez-vous d'avoir enregistré les informations saisies.
- Tant que vous n'aurez pas officialisé votre bilan annuel, vous pourrez y apporter des corrections. Une fois le bilan officialisé, vous ne pourrez pas le modifier sans contacter le service de soutien.

Étape 3. Officialisation de votre déclaration

- Si vous avez complété la saisie des informations sur votre parc de véhicules, officialisez votre bilan annuel en utilisant les fonctionnalités prévues à cet effet dans le menu déroulant du système GES.

Soutien

- Pour toutes questions relatives au bilan annuel des émissions de GES des véhicules automobiles, contactez le Centre d'information du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs au 1 800 561-1616 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : info@mddep.gouv.qc.ca.